



.....

BILAN 2017-2021

DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2017-2024

.....



Communauté
métropolitaine
de Montréal



BILAN 2017-2021

du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2017-2024

Ce bilan 2017-2021 est un suivi du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2017-2024 (PMGMR). Il présente les quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées sur le territoire d'application. Rappelons que le PMGMR s'applique aux 82 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi qu'à Saint-Placide et à L'Épiphanie. Ce document présente les quantités sous gestion municipale. Ne sont pas incluses les quantités du secteur ICI et les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) gérées en dehors du cadre municipal. Les boues municipales ne sont pas présentées dans ce bilan. Les données proviennent d'une enquête sur la gestion des matières résiduelles, effectuée annuellement par la CMM auprès des municipalités et sont publiées dans l'Observatoire Grand Montréal.

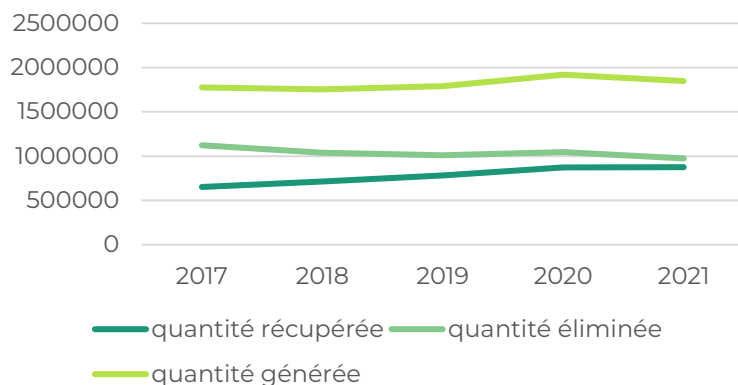
Les collectes sous gestion municipale en bref

- La quantité de matières éliminée est passée sous 1 million de tonnes en 2021 sur le territoire de la CMM et a diminué de 7 % de 2020 à 2021;
- Entre 2020 et 2021, les quantités de matières recyclables et organiques collectées ont toutes deux augmenté de 2 %;
- Alors que la quantité de matières résiduelles générées par personne est demeurée relativement stable entre 2017 et 2021, le taux d'élimination a quant à lui réduit de 44 kg/personne durant la même période;
- En 2021, douze municipalités dépassent un taux de récupération des matières organiques de 60 % et onze municipalités sont en voie d'atteindre cet objectif.

1. LES QUANTITÉS TOTALES

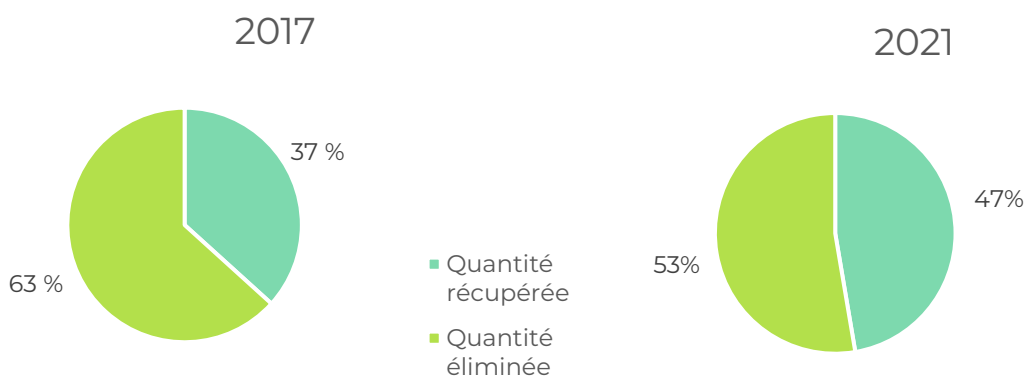
Les quantités générées sur l'ensemble du territoire ont augmenté de 150 000 tonnes de 2017 à 2020, puis ont diminué de 70 000 tonnes en 2021. La quantité totale de matière générée était de 1 848 967 tonnes en 2021 comparativement à 1 774 036 tonnes en 2017, ce qui représente une augmentation globale de 4 %.

Figure 1 : Évolution des quantités de matières générées, éliminées et récupérées de 2017 et 2021



En 2021, la quantité de matières récupérées est restée similaire par rapport à l'année précédente et s'élevait à 875 117 tonnes, ce qui correspond à 47 % de l'ensemble des matières collectées sous gestion municipale. En ce qui a trait à la quantité de matières éliminées, celle-ci a diminué de 7 % entre 2020 et 2021.

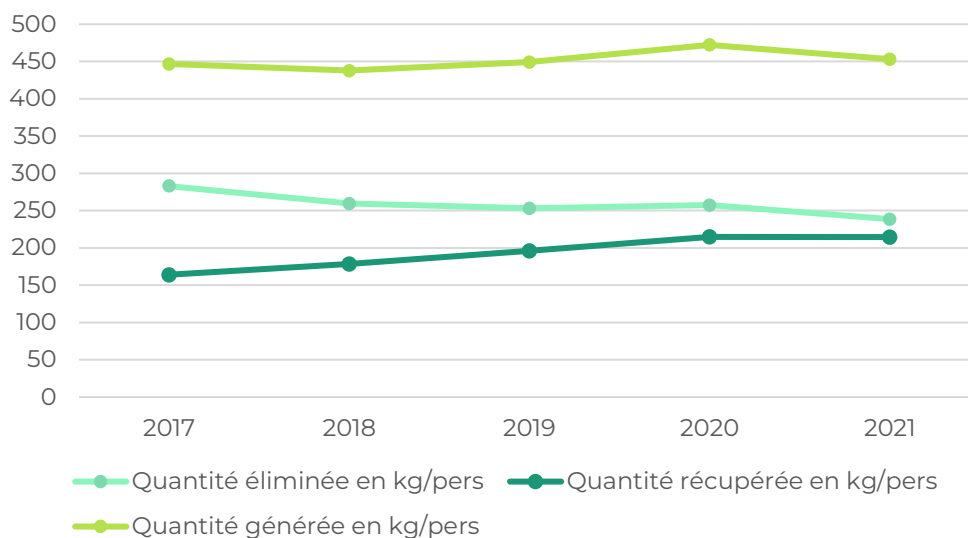
Figure 2 : Répartition (en %) des quantités totales récupérées et éliminées pour 2017 et 2021



2. LES QUANTITÉS PAR PERSONNE

La génération annuelle de matières résiduelles par personne a connu une augmentation de 25 kg/pers. de 2017 à 2020. En 2021, ce taux est passé à 453 kg/pers. ce qui représente une diminution de 19 kg/pers. en comparaison avec l'année 2020. Le pic observé en 2020 s'explique vraisemblablement par la pandémie qui, avec le confinement et le télétravail, a eu comme impact de transférer une portion des matières résiduelles du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) vers le secteur résidentiel.

Figure 3 : Évolution des quantités annuelles générées, éliminées et récupérées en kg/pers. de 2017 à 2021

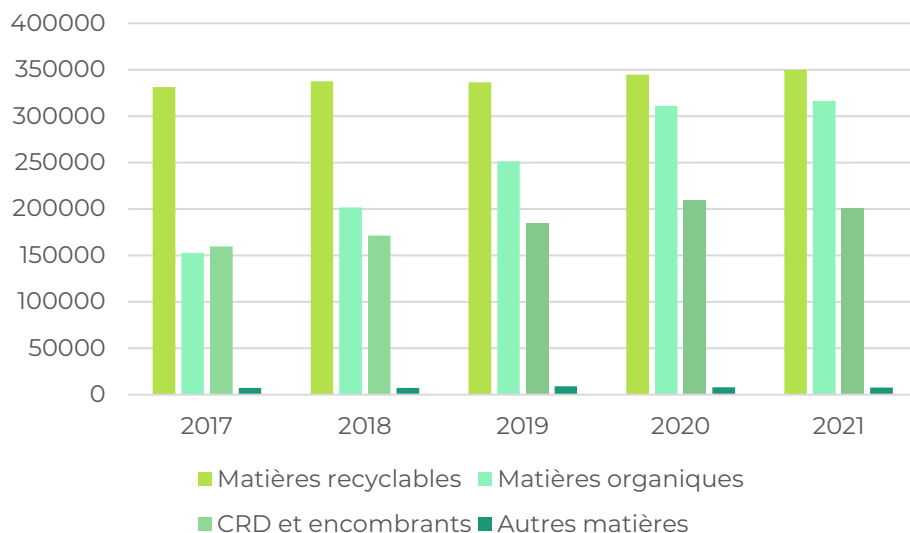


Après avoir connu une hausse constante de 2017 à 2020, le taux annuel de matières récupérées est demeuré sensiblement le même en passant de 215 kg/pers. à 214 kg/pers. entre 2020 et 2021. En revanche, le taux d'élimination est passé de 258 kg/pers. en 2020 à 239 kg/pers. en 2021, ce qui représente une diminution de 7 %. Il est probable que cette baisse significative soit partiellement expliquée par le retour progressif au travail en personne qui a transféré une partie des matières éliminées dans le secteur des ICI. Également, la mise en œuvre de certaines mesures, telles que la diminution de la fréquence des collectes d'ordures ménagères, a pu contribuer à cette baisse. En effet, le nombre de municipalités offrant la collecte d'ordures une fois par deux semaines ou moins est passé de 48 à 59 entre 2020 et 2021. Les municipalités qui ont réduit leur fréquence de collecte d'ordures ménagères entre 2020 et 2021 ont en moyenne diminué leur quantité de matières éliminées de 10 %.

3. LES QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES

Pour les matières récupérées sous gestion municipale, les quantités de matières recyclables et organiques récupérées ont toutes les deux augmenté de 2 % entre 2017 et 2021. Les quantités récupérées de résidus de CRD, encombrants et autres matières ont, quant à elles, diminué de 4 % durant la même période. En 2021, les matières recyclables et les matières organiques représentaient respectivement 40 % et 36 % des matières récupérées.

Figure 4 : Évolution des quantités par type de matières récupérées en tonnes de 2017 à 2021



4. LES TAUX DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE

Les matières recyclables

En 2021, le taux de récupération des matières recyclables est de 65 %. Trente-neuf municipalités dépassent la marque des 70 % et vingt-neuf autres atteignent entre 65 et 69 %.

Tableau 1 : Taux de récupération des matières recyclables dans les cinq secteurs

Secteurs	2017	2020	2021
Agglomération de Montréal	61 %	62 %	63 %
Agglomération de Longueuil	61 %	59 %	65 %
Laval	56 %	58 %	63 %
Couronne Nord	60 %	65 %	66 %
Couronne Sud	63 %	70 %	72 %
CMM	60 %	63 %	65 %

Le plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles fixe un objectif de recyclage des matières recyclables de 70 %. Le calcul doit tenir compte des rejets par les installations de traitement. En appliquant un taux de rejet moyen de 11 %¹ sur les quantités récupérées, le taux de recyclage des matières recyclables se chiffrerait donc à 54 % pour l'ensemble de la CMM.

¹ Source : Bilan 2018 de Recyc-Québec de la gestion des matières résiduelles au Québec.

Les matières organiques

Dans les dernières années, d'importants efforts ont été déployés par les municipalités afin d'offrir la collecte des matières organiques principalement dans les habitations de huit logements et moins. Au 31 décembre 2021, 1 352 594 unités d'occupations étaient desservies par la collecte des matières organiques soit 76 % des unités d'occupation du Grand Montréal, ce qui représente 1 % de plus qu'en 2020. Le principal défi des municipalités dans les prochaines années sera de poursuivre le déploiement dans les habitations de neuf logements et plus. Les efforts des citoyens devront également être au rendez-vous afin que la desserte de toutes les unités d'occupation atteigne les objectifs québécois.

En 2020, huit municipalités ont obtenu un taux de récupération des matières organiques supérieur à 60 %. Malgré les contraintes liées à la pandémie, la performance a continué de croître en 2021 et ce sont maintenant douze municipalités qui obtiennent un taux de récupération supérieur à 60 %. Par ailleurs, onze municipalités se démarquent avec un taux de récupération situé entre 55 et 60 %.

12 MUNICIPALITÉS ONT UN TAUX DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES ORGANIQUES SUPÉRIEUR À 60 %

- Baie-d'Urfé
- Beaconsfield
- Candiac
- Chambly
- Deux-Montagnes
- Kirkland
- Lorraine
- Mont-Saint-Hilaire
- Otterburn Park
- Pointe-Claire
- Saint-Lambert
- Senneville

Tableau 2 : Taux de récupération des matières organiques dans les cinq secteurs

Secteurs	2017	2020	2021
Agglomération de Montréal	23 %	26 %	28 %
Agglomération de Longueuil	20 %	30 %	38 %
Laval	12 %	35 %	41 %
Couronne Nord	22 %	46 %	48 %
Couronne Sud	14 %	47 %	50 %
CMM	20 %	36 %	38 %

Le plan d'action 2019-2024 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* fixe un objectif de recyclage des matières à atteindre qui doit tenir compte des rejets par les installations de traitement. En appliquant un taux de rejet moyen de 6 %² sur les quantités récupérées, le taux de recyclage des matières organiques de la CMM se chiffre à 32 % en 2021. À plus long terme, la Stratégie de valorisation de la matière organique québécoise fixe un objectif de recycler ou valoriser 70 % de la matière organique à l'horizon 2030.³

² Source : Bilan 2018 de Recyc-Québec de la gestion des matières résiduelles au Québec.

³ Source : Stratégie de valorisation de la matière organique du ministère de l'Environnement, de la lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec



1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 Montréal (Québec) H3A 3L6

T. 514 350-2550 C. info@cmm.qc.ca

cmm.qc.ca



**Communauté
métropolitaine
de Montréal**